

Procès-Verbal

Séance du 14 Mars 2025

L'an 2025 et le 14 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de VALTOT Éric Maire

Présents : M. VALTOT Éric, Maire, Mmes : BERGER Annie, MOREAU Flavie, ROUYER Christelle, ROZAN Anne, THIROLLE Anne-Marie, M. PERNEY Noël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RENARD Bérangère à Mme BERGER Annie, M. WALTER François à M. VALTOT Éric

Excusé(s) : Mmes : STABEL Marie-Thérèse, STOUVENEL Céline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 10/03/2025

Date d'affichage : 10/03/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Neufchâteau
le : 21/03/2025

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROZAN Anne

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18/02/2025 - 12/2025
ACQUISITION PARCELLE ZW 108 - CLAUSES PARTICULIERES - 13/2025
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 06/2025 - 14/2025
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - EXERCICE 2025 - 15/2025
O.N.F. - VALIDATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2025 - 16/2025

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18/02/2025

réf : 12/2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 18/02/2025 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 18/02/2025.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION PARCELLE ZW 108 - CLAUSES PARTICULIERES

réf : 13/2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 35/2023 du 16/05/2023 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZW 108.

En complément de cette délibération, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

La vente du terrain par M et Mme KYSA sous les conditions résolutoires suivantes :

- Création d'une servitude d'accès à la parcelle ZW 272 via les parcelles ZW 188 et ZW 187.
- Création d'une voie d'accès à la parcelle ZW 272 (voir conditions et plan joint).
- Servitude provisoire par le chemin existant jusqu'à la création de la voie prévue.
- Il est imposé à la commune un délai de deux ans pour réaliser les travaux d'accès à la parcelle. Au-delà de ce délai, le vendeur aura la possibilité de reprise du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les clauses résolutoires énoncées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 06/2025

réf : 14/2025

Par la délibération n°06/2025, le Conseil Municipal a accepté la donation du bien immobilier sis 4 rue du Ménil. Après contact auprès de Maître BOISSIERE, ce dernier n'a pas souhaité engager la procédure.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de modifier la délibération comme suit :

Le quatrième point "Confie au notaire, Maître BOISSIERE Jean, 56 Rue du Faubourg de France - 52150 Bourmont, la rédaction des actes afférents à cette donation." est remplacé par le point suivant :
"Confie au notaire, Maître MABILLE Elise, 14 Rue de l'hôtel de Ville - 88140 Bulgnéville, la rédaction des actes afférents à cette donation."

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification mentionnée ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - EXERCICE 2025

réf : 15/2025

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

• A.D.M.R.	500 €
• Association Famille Rurale	650 €
• Coopérative scolaire	1 000 €
• Jeunesse et Loisirs	1 200 €
• Association Parents d'Elèves	1 200 €
• Association Vrécourt Culture Patrimoine	650 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (les membres ayant un intérêt direct avec les associations concernées ont quittés la salle lors du vote) :

- **Décide** d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 5 200 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2025 à l'article 65741.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

O.N.F. - VALIDATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2025

réf : 16/2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** la proposition d'état d'assiette 2025 faite par l'ONF qui découle de l'application de l'aménagement forestier.
- **Fixe** comme suit la destination de la parcelle 7 : vente des grumes façonnées et des houpiers façonnés bord de route.
- **Demande** le martelage des chablis.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Repas des aînés

Des préparatifs et des achats sont à prévoir afin d'organiser le repas des aînés prévu le 26/04 à Saint-Ouen. Bérangère RANARD, Flavie MOREAU, Anne-Marie THIROLLE et Annie BERGER se sont portées volontaires pour le service.

Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture des dernières réponses reçues concernant le courrier d'alerte sur la situation de notre projet d'assainissement collectif.

La commune prendra attache de la presse afin de rédiger un article sur les problématiques rencontrées dans le cadre du projet d'assainissement.

Réunion budgétaire

Une réunion budgétaire est prévue le 26/03 avec la Commission des finances et le 28/03 avec le CDL de Vittel.

Mur de soutènement

Un premier devis a été reçu pour la réfection du mur de soutènement du chemin communal pour un montant de 30 000€.

Une autre demande de devis est en cours.

Séance levée à : 22:00

En mairie, le 21/03/2025

Le Maire
Éric VALTOT

Secrétaire de séance
Mme ROZAN Anne